

**PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER
DE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR MENTION
«CONJOINT de SCIENTIFIQUE»**

exclusivement sur rendez-vous 03 54 50 54 24/25

	1 ^{ère} demande	Renouv.
1- Passeport (original à présenter).	X	X
2- Photocopie du passeport (pages : numéro passeport, état civil, photo, validité).	X	X
3- Photocopie du Visa	X	
4- Carte de séjour précédente (original + photocopie)		X
5- <u>4 photographies d'identité identiques (de face, tête nue et sur fond clair mais pas blanc), récentes, impérativement en couleur et de format 3,5 x 4,5 cm et sur papier photographique et comportant le logo "photos agréées"</u>	X	X
6- Copie de la « Convention d'accueil d'un chercheur » de votre conjoint(e) établi par un organisme agréé et revêtu du sceau de la Préfecture et du Consulat français	X	X
* si la convention est pluriannuelle : attestation récente du laboratoire certifiant que votre conjoint poursuit les travaux de recherche mentionnés dans la convention d'accueil ou avenant à son contrat de travail (le cas échéant)		X
7- 2 enveloppes timbrées (0,60 €) libellée à vos noms et adresse en France	X	X
8- Photocopie d'attestation de domicile récente (daté de moins de 3 mois) : <ul style="list-style-type: none"> • contrat de location ou quittance de loyer ou facture EDF ou de téléphone fixe • PLUS si vous êtes hébergé(e), attestation sur l'honneur de l'hébergeant, accompagnée : <ul style="list-style-type: none"> - d'une photocopie de sa pièce d'identité - et d'une copie de son titre de séjour, s'il s'agit d'un étranger 	X X X	X X X
9- Si vous êtes marié ou en famille uniquement : <ul style="list-style-type: none"> • photocopie du livret de famille ou de l'acte de mariage (avec traduction en français ou en anglais) • et de la carte de séjour du conjoint étranger 	X X	X X
10- Déclaration sur l'honneur (manuscrite) attestant de ne pas vivre en France en état de polygamie (nous fournissons le formulaire)	X	
11- Formulaire de demande de visite médicale OFII (fourni par notre service)	X	

Les documents originaux doivent être présentés avant de donner les photocopies
(nous ne réalisons pas les photocopies, veuillez les apporter)

Votre dossier complet sera transmis à la Préfecture par le bureau EURAXESS.

Vous recevrez une convocation vous invitant à retirer votre « récépissé de titre de séjour » en Préfecture, où se dérouleront directement les dernières formalités